



Association agréée par arrêté préfectoral du 2 octobre 1995

**19, rue Chabrol – 63200 RIOM**

**Tél. : 04 73 83 63 66**

**Site : <http://www.pddne.eu>**

## PUY-DE-DÔME NATURE ENVIRONNEMENT

### **Intervention de Puy de Dôme Nature Environnement dans le cadre de la concertation du SCoT**

Le 1<sup>er</sup> chapitre de la partie I du Document d'Orientations Générales (DOG), paragraphes 6,2 et 6,3 affirme contradictoirement vouloir maîtriser la multiplication des grandes surfaces et conforter le commerce de proximité, tout en prévoyant des pôles commerciaux dont par exemple Sarliève Sud où il n'y a actuellement que de l'agriculture. En fait, il y est prévu, sans que ce soit explicitement mentionné, un immense centre commercial qui vise 3 millions de clients par an, sacrifiant de très bonnes terres agricoles! Cela va se traduire par une augmentation du trafic routier et la création d'autres voies sur ces terres (contournement de Cournon, nouveau pont sur l'Allier...), sans parler des pollutions liées à la clientèle et aux employés.

**Nous refusons de nouveaux centres commerciaux en dehors des centres urbains**

Dans le 2<sup>e</sup> chapitre de la partie I du DOG, sur le logement, le Grand Clermont voudrait compter 50 000 habitants de plus en 2030. Tous les SCoT veulent plus de population. Peu d'élus semblent tabler sur l'immigration pour obtenir ce résultat. Alors, c'est la course aux dépenses de prestige pour déshabiller les voisins et donc désertifier les campagnes et empiler plus de béton dans les centres urbains.

**Nous refusons cette gabegie faite pour conforter la volonté centralisatrice du gouvernement.**

Dans le 3<sup>e</sup> chapitre de la partie I du DOG, sur les déplacements, le paragraphe 2,2 prétend réaliser de nouvelles infrastructures routières dans un esprit de développement durable, sans donner de détail sur la façon dont on peut respecter l'environnement.

Le paragraphe 3,1,2 projette ainsi de créer le Boulevard Sud Ouest (BSO) dans l'agglomération clermontoise et un nouveau pont sur l'Allier à Cournon avec le contournement SE.

Le BSO qui sera en fait une autoroute en milieu urbain dense générera une forte augmentation de la circulation automobile et les pollutions qui vont avec.

Le nouveau pont sur l'Allier avec les enrochements nécessaires pour sa protection contre les crues sera une atteinte supplémentaire irréversible à la qualité de la rivière Allier et de ses nappes alluviales qui alimentent 60 % de la population du département en eau potable. Il sera desservi par de nouvelles routes, pénalisant d'autant les terres agricoles. Avec 7 ponts existant entre Pont-du-Château et Coudes, les voies actuelles qui longent l'Allier de chaque côté, une bonne gestion de la circulation (camions) et le développement des transports en commun, on peut parfaitement répondre aux besoins.

**Nous ne voulons pas de ces équipements nocifs pour l'environnement.**

Le chapitre de la partie I du DOG sur le tourisme n'hésite pas à proposer l'extension de Vulcania, grosse verrue dans le parc régional que nous avons combattue sous le sobriquet de Giscardoscope et qui ponctionne toujours allègrement nos impôts locaux.

**Non à l'acharnement thérapeutique !**

Dans le 5<sup>e</sup> chapitre de la partie I du DOG, sur les emplois agroalimentaires, le SCoT entend, de façon contradictoire, préserver l'agriculture irriguée de Limagne et améliorer la qualité des rivières qui la traversent. D'une part, le projet de contournement va détruire une grosse surface de ces terres à « haute valeur ». D'autre part, le texte affirme que seule l'agriculture dite raisonnée qui utilise presque autant de pesticides que l'agriculture conventionnelle serait capable d'améliorer l'écosystème. Or, la protection des

captages le long de l'Allier doit être conforme à la loi sur l'eau, ce qui nécessite plusieurs centaines d'hectares exploités en bio pour les aires d'alimentation.

Le SCoT envisage « quelques applications concrètes » de nouvelles techniques agricoles, sans dire lesquelles (OGM ?).

**Nous exigeons la priorité de l'agriculture bio et le développement des cultures maraîchères à Sarliève Sud, en ceinture verte.**

Dans le premier chapitre de la partie II du DOG, *Rendre compatible le développement urbain avec la préservation de l'environnement*, l'exercice de voltige contradictoire atteint des sommets. Quelques arbres et un carré de gazon ne suffiront pas à garantir la paix sociale, quand le Grand Clermont aura réussi à entasser 50 000 habitants supplémentaires.

Coeurs de nature et trame verte ne sont que des mots face à l'ambition affichée d'intensifier les centres commerciaux et les voies de circulation.

**Nous réclamons des actes et non des « principes de corridors écologiques ».**

Dans le même chapitre, paragraphe 2,2 Économiser les ressources, les propositions contradictoires fleurissent. On prétend économiser l'eau sans modifier les quantités utilisées pour l'irrigation, économiser les matériaux en créant de nouvelles carrières et en développant les voiries. On propose d'améliorer l'assainissement sans diminuer les rejets (ni l'usage) des produits polluants et sans imposer des stations d'épurations spécifiques (industries, hôpitaux).

**Nous exigeons de véritables aménagements utiles à la qualité de l'environnement**

Un peu plus loin, paragraphe 2,3 Réduire les gaz à effet de serre, le SCoT n'envisage pas une diminution du nombre de véhicules, au contraire ! Les efforts portent sur la surveillance des gaz émis par les automobiles, en oubliant les pesticides venus de la Limagne. La métropole d'excellence s'accommode des pollutions aériennes pour réussir son développement.

Dans le même chapitre, le traitement des déchets atteint des sommets d'incohérence. Le texte prétend respecter le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés en vigueur tout en voulant limiter la pollution et les gaz à effet de serre! Or, avec ce plan, nos élus, en marge du SCoT, ont accepté d'implanter au centre de la métropole un incinérateur qui attirera, pour fonctionner, des déchets venus de toutes parts. Et pas seulement les ordures ménagères ! Le Grand Clermont sera métropole d'excellence pour la fabrication de sous-produits hautement toxiques, à raison de 350 kg par tonne brûlée et aussi pour doubler la production de gaz carbonique (aggravation du réchauffement climatique).

**Nous demandons une politique réelle de gestion des déchets sans incinérateur:** moindre production, un tri effectué dans les parcs de développement stratégique prévus, avec du ré-usage et du recyclage.